

L'achat de matériel n'est pas tout. La Commission Glassco l'a reconnu et a formulé des recommandations auxquelles nous donnons suite également et auxquelles il est pourvu dans la présente mesure législative. Elles portent notamment sur la gestion du matériel. Autrement dit, au lieu de simplement acheter les divers approvisionnements requis par le gouvernement et les distribuer aux ministères particuliers, on se propose—et cette activité pour une certaine part est déjà en marche—d'entreposer ces approvisionnements dans des entrepôts situés dans diverses régions du pays. Même si je n'explique pas cette fonction par le détail, les députés comprendront sûrement l'avantage qu'il y aura à entreposer ces approvisionnements dans des centres pour les distribuer aux ministères et aux organismes au fur et à mesure que ces derniers en auront besoin.

Les députés apprendront avec plaisir que, dans la région d'Ottawa, où cette activité est déjà commencée, de nombreux indices donnent à penser que des épargnes, de l'ordre de 20 p. 100 peut-être, seront possibles grâce aux diverses compétences, à l'achat en grande quantité et à la centralisation des achats. Cet organisme expérimental d'Ottawa devrait, selon nos plans, se ramifier en cinq ou six centres de gestion de par le pays.

• (3.10 p.m.)

Nous avons assumé, ai-je dit, la responsabilité il y a quelque temps du Bureau des impressions et de la papeterie publiques. J'étais présent à la Chambre il y a quelques jours quand on a posé des questions sur la condition de l'Imprimeur de la Reine, et je crois bon de vous donner quelques mots d'explication à ce sujet. Le projet de loi traduit bien notre intention de retenir le poste d'Imprimeur de la Reine. A cela près toutefois qu'il fera maintenant partie intégrante du ministère plutôt que d'en être un rejeton. La division sera connue sous le titre général de Bureau des impressions et de la papeterie publiques, mais il y aura quand même un Imprimeur de la Reine, et un fonctionnaire du ministère sera nommé à ce poste quand la Chambre aura adopté le projet de loi.

Les services du ministère auront comme noyau l'ancien bureau du Contrôleur du Trésor. Ceux qui jouissent d'une longue expérience à la Chambre et dans la fonction publique savent que le contrôleur est ce fonctionnaire qu'on appelait autrefois, je crois, le comptable du gouvernement. Mais cela remonte loin dans le passé. Sa fonction pri-

[L'hon. M. Jamieson.]

mordiale en est une de comptabilité et d'émission de chèques. La préparation et la présentation des comptes publics figure parmi ses principales tâches. Ce travail s'effectuera désormais par la division du nouveau ministère qui s'occupera des services, comme auparavant, mais évidemment sous un autre titre. A ce propos, j'ai été fort impressionné de la façon dont le bureau du contrôleur du Trésor exerçait son activité. La tâche est énorme et extrêmement compliquée et elle est accomplie par de nombreux fonctionnaires consciencieux à qui je voudrais rendre hommage aujourd'hui, parce qu'en général, ils n'ont pas souvent la vedette. Toute l'opération de l'émission des chèques de paie, d'allocations familiales, de pensions de vieillesse, et de divers autres paiements, au nom du gouvernement, incombe au contrôleur du Trésor.

Outre ces services, que l'on pourrait dire statutaires ou obligatoires, certains autres relèveront de ce ministère et seront offerts de façon facultative. Ceux que j'ai décrits sont prévus par la loi et nous devons les accomplir pour les divers ministères. Mais, je répète, conformément au principe Glassco sur la réorganisation, et ma conviction personnelle quant au besoin d'une efficacité maximum à la fonction publique, nous rallierons le bureau central de traitement des données à la partie du ministère qui s'occupe des services. C'est un instrument de plus en plus important pour la bonne gestion, et en mettant ce service central à la disposition de tous les ministères, nous avons déjà démontré, je crois, que nous pouvons réaliser des économies appréciables et, en outre, fournir aux autres ministères un instrument essentiel.

Nous avons l'intention également de prendre en charge—et je voudrais souligner encore une fois qu'un grand nombre de ces fonctions ont déjà été effectivement transférées—les services de conseillers en administration. On ne sait peut-être pas qu'il existe déjà depuis un certain temps un groupe de personnes compétentes et capables qui fournissent aux ministères le même genre de services de consultation en matière d'administration qu'en assurent les conseillers techniques à l'entreprise privée. Ce groupe fonctionne et continuera à le faire selon les méthodes opérationnelles dont j'ai parlé. Un ministère n'est pas tenu de recourir aux services de cette agence, mais je suis heureux de dire que cela se fait de plus en plus. Nous avons accompli du travail utile et efficace à cet égard. Les députés ont peut-être pris connaissance d'une